



CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

DECISION PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE  
SITE DE POITIERS

**La directrice générale du Centre national d'enseignement à distance par intérim,**

- Vu les articles R. 426.1 à R 426.24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426.10 ;  
Vu l'arrêté du 16 mars 2015 portant attribution des fonctions à Madame Béatrice BOURY, directrice générale par intérim du Centre national d'enseignement à distance ;  
Vu l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux modalités d'exercice du contrôle financier sur le Centre national d'enseignement à distance ;  
Vu l'arrêté du 11 février 2008 portant désignation de l'autorité chargée du contrôle financier sur les établissements publics administratifs des secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;  
Vu la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** En complément de la décision permanente portant délégation de signature du site du Cned de Poitiers et en l'absence de Madame Valérie BRARD-TRIGO, directrice du site du Cned de Poitiers, délégation est donnée à Monsieur Anthony BROTTIER, chef du service administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la directrice générale du Cned, pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2015 inclus, l'ensemble des actes expressément mentionnés ci-dessous ainsi que ceux figurant à l'annexe 1 à la présente décision :

- conventions de location de salles du Cned (sous réserve du respect du modèle type et de la grille tarifaire validés par le secrétariat général).
- conventions d'accueil d'inscrits dans des établissements scolaires aux fins de participation à des activités telles que TD, TP ou examens (sous réserve du respect du modèle type validé par le secrétariat général et en l'absence d'impact financier).
- contrats de vacation pédagogique (sous réserve du respect des procédures internes, des modèles types et du vadémécum validés par le secrétariat général).

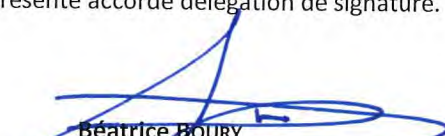
Sont expressément exclues de la présente délégation les décisions et correspondances engageant politiquement et juridiquement l'établissement ainsi que les courriers à destination du contrôleur financier de l'établissement.

**ARTICLE 2 :** Les actes engageant des dépenses entrant dans le champ de cette délégation devront respecter les principes de la comptabilité publique (imputation, disponibilité des crédits) et, le cas échéant, les règles de visa préalable des dépenses par le contrôleur financier ainsi que les règles édictées par le code des marchés publics. Chaque acte donnera lieu, dès l'émission, à l'enregistrement dans la comptabilité des dépenses engagées ouvertes dans l'établissement.

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prend effet à compter du 6 juillet 2015 et jusqu'au 31 juillet 2015 inclus.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera notifiée au secrétaire général, aux directeurs de site, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Chasseneuil Futuroscope, le **06 JUL. 2015**

  
Béatrice BOURY  
Directrice générale du Cned par intérim

**Annexe 1 : Actes pour lesquels la signature de la directrice générale du Cned par intérim est déléguée**

**A. Gestion des ressources humaines**

Néant

**B. Gestion des vacataires pédagogiques intervenant dans la conception de cours**

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la conception de formations

**C. Gestion des services à l'inscrit**

- Autorisations de cumul d'activité des personnels extérieurs à l'établissement et amenés à exercer une activité au Cned en tant qu'employeur secondaire dans le cadre de la fourniture de services aux inscrits

Attestations et certificats

- Certificats de scolarité, attestations d'inscription
- Certificats d'assiduité et notamment ceux sollicités pour un inscrit en formation professionnelle continue
- Attestations de fin de formation et bilan de fin de formation
- Attestations d'inscription à un stage de formation – AISF
- Attestations d'entrée en stage de formation – AESF
- Attestations de statut étudiant/non étudiant
- Formulaires de prise en charge par les financeurs
- Notifications conditionnelles de bourses
- Relevés de notes
- Décision d'attribution du fond social lycéen
- Certificat de radiation, Exeat
- Déclaration aux mairies des élèves de moins de 16 ans scolarisés au Cned

Traitement des réclamations et suivi des dossiers d'inscrits

- Décision suite à une réclamation (remboursement, report, transfert de formation...)
- Communication de dossiers suites aux demandes de communication du dossier ou livret scolaire d'un élève par un établissement scolaire.
- Notification aux inscrits des propositions d'orientation
- Décisions relatives aux demandes de positionnement

Stages

- Conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établies conformément au modèle type élaboré par le SG/DAJ.
- Décision relative à la validité d'un stage

Divers :

- Certificats administratifs (pour la comptabilité)